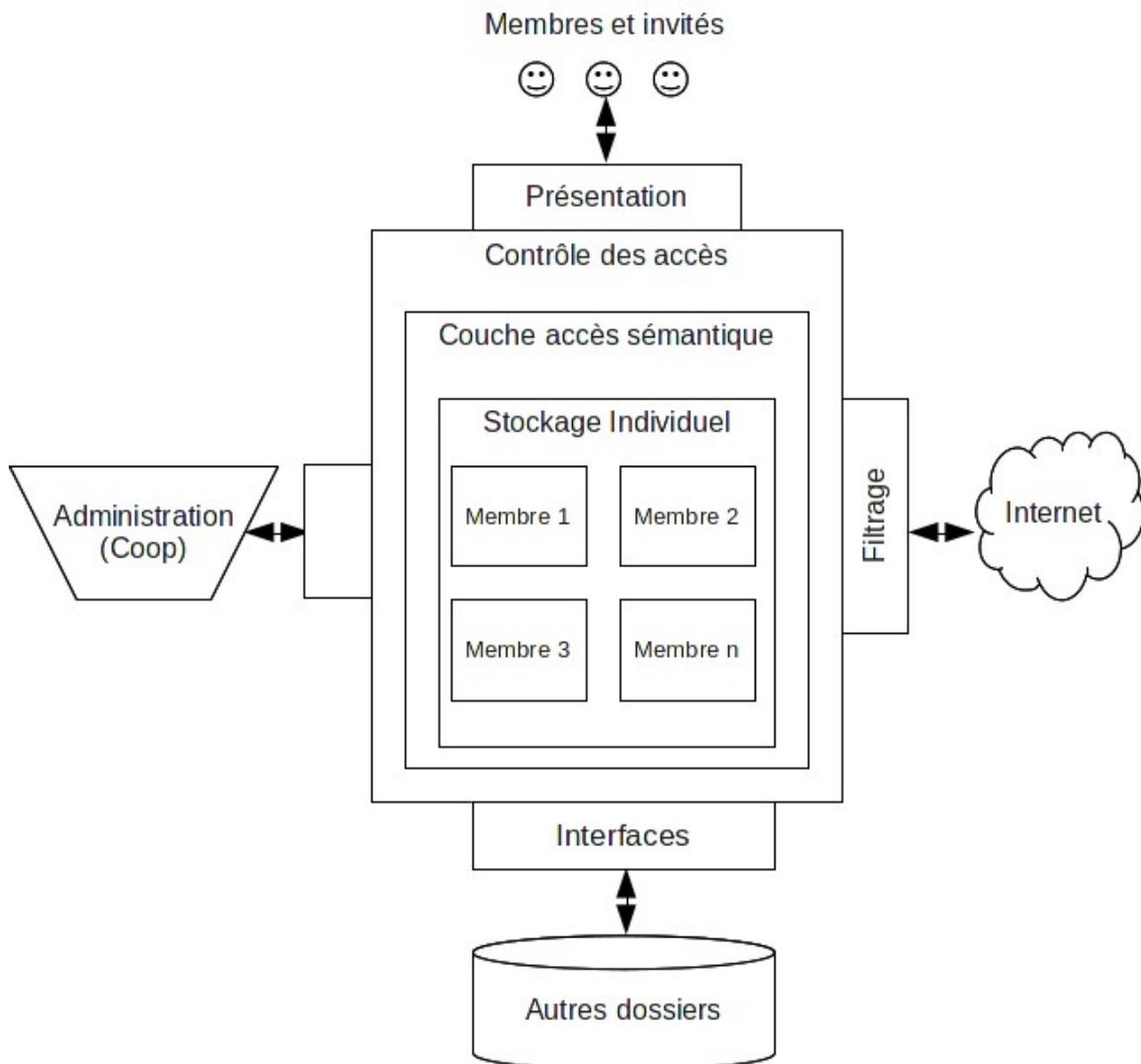


**Présentation par le CeRTAE d'un projet de recherche intitulé  
« Solution pour la gestion de l'information personnelle :  
Le Serveur de l'Unité Familiale (SUF) »**

**Caractéristiques à priori du prototype du DSPI ou SUF**

Le DSPI envisagé, ou **serveur de l'unité familiale (SUF)** puisqu'éventuellement d'autres types d'information que celle concernant la santé pourraient y être stockés, doit répondre à des besoins particuliers qui ne peuvent pas être satisfaits par un seul ordinateur personnel à durée de vie limitée ni par une unité de stockage mobile. En effet il doit pouvoir être partagé par tous les membres de l'unité familiale et ses invités, et pouvoir être accédé de n'importe où via internet sur une longue période de temps. Techniquement il s'agit donc d'un serveur qui doit être opéré de manière sécuritaire et permanente sous la responsabilité des membres de l'unité familiale. Ceci entraîne un certain nombre de caractéristiques résumées dans la figure ci-dessous.



- Le serveur doit pouvoir être accédé par les membres de l'unité familiale et ses invités, ceci implique un mécanisme de contrôle des accès.
- Le serveur est sous la responsabilité -et la propriété- complète et exclusive des membres de l'unité familiale qui décident du contenu et qui peut le consulter (accordent des autorisations limitées pour les invités).
- Comme les membres de l'unité familiale n'ont pas la capacité technique de gérer un tel serveur on doit pouvoir compter sur les services d'un administrateur de confiance, ceci pourrait être une coopérative faisant appel à des PME locales de service et l'hébergement du serveur crypté par un hébergeur national qui en garantirait l'accès et la pérennité.
- Il devrait disposer d'interfaces vers les autres dossiers de santé (DSI, DSE, DSQ, pharmacies) de façon à assurer le transfert de documents sur demande ou autorisation des membres de l'unité familiale.
- Il devrait assurer (en exploitant son contenu) un accès à la connaissance médicale pertinente disponible sur internet.
- Pour des raisons de pérennité et d'économie il doit s'insérer dans le cadre du patrimoine numérique. Comme on veut la maîtrise complète du serveur il doit reposer sur du logiciel libre. C'est une garantie essentielle de contrôle permanent par l'unité familiale.

En ce qui concerne le contenu et les fonctions envisagées pour le prototype du SUF :

- Le contenu du SUF est organisé sous forme de documents déposés dans des zones individuelles (il est en effet nécessaire de pouvoir exporter tout ce qui concerne un membre en cas de départ d'un membre -enfant adulte, divorce par exemple-).
- Ces documents sont conservés tels quels, mais il faudra prévoir un mécanisme de traduction des formats abandonnés par leurs éditeurs, d'où aussi l'importance de privilégier les formats libres.
- Il est important de pouvoir exploiter des documents de toute nature (textes sous divers formats, images fixes ou animées ou graphiques, et même enregistrements sonores).
- Ces documents doivent être conservés sans modification et indexés de manière riche afin de permettre de constituer des dossiers virtuels ad-hoc via une couche sémantique, la structure de classement est variable, elle doit donc être « virtuelle ». La seule structure stable physique et visible repose sur l'identification des membres.
- Il doit être facile pour les membres de l'UF de créer leurs propres documents soit directement sur le serveur soit avec une autre unité numérique puis transférés.
- L'indexation pour l'accès sémantique doit être systématique.
- Il devrait assurer une gestion des activités en cours (par exemple suivi et rappel des rendez-vous) pour les divers membres de l'unité familiale.
- L'interface vers les membres de l'unité familiale doit être simple et intuitive via un fureteur répondant aux normes en cours du W3C.